



- **Extrait du registre des délibérations**
Commission Démocratie et
citoyenneté

Conseil municipal du 16 octobre 2023
Séance du 13 septembre 2023

31 "Pour un sourire" - Subvention sur projet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCH, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, Mme SENET, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE,

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

Mme SAVAS	Pouvoir à	Mme FAZAL
M. LEMAIRE	Pouvoir à	Mme LEHNER
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**
M. LUCAS, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. KA, Mme M'BAYE.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	34
- **Date de la convocation et d'affichage le : 10 octobre 2023**

- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**

- **Rapport de présentation :**

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

Afin d'accompagner le tissu associatif, la municipalité apporte aux associations un soutien administratif, logistique et financière.

A ce titre, l'association « Pour un sourire » a déposé une demande d'aide financière pour l'organisation d'une journée dédiée à la journée internationale des droits de l'enfant. Cette journée vise à célébrer et promouvoir les droits fondamentaux des enfants à travers diverses activités éducatives et ludiques.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500€ pour soutenir cette action.

Vous êtes appelés à voter.

- **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 13 septembre 2023,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Considérant le projet présenté par l'association « Pour un sourire »,
Considérant que la Ville souhaite aider l'association à mener à bien son projet.

Entendu le rapport de présentation,



Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le versement d'une subvention sur projet à l'association « Pour un sourire » pour un montant de 1 500€.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

CREIL, le **20 OCT. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Anne-Gaëlle PEREZ

La secrétaire de séance